

DEPARTEMENT
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT
N A N C Y

CANTON
GRAND COURONNÉ



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 03 MARS 2025**

L'An deux mil vingt-cinq, le 03 mars, le Conseil Municipal de la Commune de PULNOY étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Marc OGIEZ.

Étaient présents :

Mmes et MM. OGIEZ JEANDEL HOUDRY CASTELA BADER ANDRE MASSON DEHAYE N. JACOB DANNEBEY C. JACOB SCHIEL DENIS DEMARNE BABIN MATHIS ENEL BEN ISMAIL DEVITERNE

Absents excusés :

- L. WEHRLLEN a donné pouvoir à M. OGIEZ
- C. FRANCHE a donné pouvoir à N. HOUDRY
- C. SIMEANT a donné pouvoir à A. ANDRE
- R. CORBERAND a donné pouvoir à B. JEANDEL
- L. ZIETERSKI a donné pouvoir à Z. BEN ISMAIL
- D. ZIETERSKI a donné pouvoir à D. DEVITERNE
- F. PERROLLAZ a donné pouvoir à J. ENEL

Absente :

S. DUSSIAUX

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Marie-Claude DANNEBEY, ayant obtenu la majorité de suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET
DALKIA : Avenant N°5

Nomenclature ACTES : 1.1 COMMANDE PUBLIQUE-Marchés publics

Nombre de Conseillers :

en exercice : 27

présents : 19

votants : 26

pour : 26

contre : 0

abstention : 0

Rapporteur : J. DEHAYE

Exposé des motifs

Il est rappelé le marché de services pour l'exploitation des installations de génie climatique pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2023 avec l'entreprise DALKIA Agence Commerciale Sud Lorraine signé le 20 décembre 2022.

Il est rappelé les avenants n°1 à 4 au marché :

- Avenant n°1 du 8 mars 2023 :
 - Précise les DJU contractuels à 2750 DJU (Mesure de la rigueur climatique sur 1 an)
 - Intègre les ventilo-convecteurs de la Mairie dans le garantie P3 avec une augmentation de redevance P3 du site Mairie GS Moissonnerie de + 2 236,00 € HT
 - Précise le prix de la molécule de gaz naturel du marché subséquent de la Métropole du Grand Nancy à 183,53 HT € le Mwh pour 2023.
- Avenant n°2 du 8 janvier 2024 :
 - Précise le prix de la molécule de gaz naturel du marché subséquent de la Métropole du Grand Nancy à 88,01 € HT le Mwh pour 2024
- Avenant n°3 du 11 juillet 2024 :
 - Modification cible NB et redevance P1 du centre socioculturel : - 15 335 Kwh et - 1749,26 € HT avec effet au 1^{er} janvier 2024
 - Changement des climatisations réversibles de la maternelle des 4 vents (salle de restauration et salle polyvalente)
- Avenant n°4 du 31 décembre 2024
 - Précise le prix de la molécule de gaz naturel du marché subséquent de la Métropole du Grand Nancy à 66,45 € HT le Mwh pour 2025

Il est nécessaire de conclure un avenant n°5 au marché, pour :

1) Modification des cibles NB et redevances P1 :

Dans ce marché, pour les 5 sites dits en « Marché Température (MT) » la prestation de fourniture de chauffage (P1) est rémunérée par des redevances forfaitaires en fonction de consommations exprimées en KWh définies au marché initial (NB) ;

L'article 4.1.1 du C.C.A.P du marché prévoit qu'en cas de variation supérieure à 15% en plus ou en moins des consommations en kWh, sur une année de chauffe, les cibles de consommations puissent être modifiées à la hausse ou à la baisse entraînant également une hausse ou une baisse des redevances forfaitaires en € HT.

Le bilan d'exploitation 2024 montre les résultats suivants :

	Ecart cible contrat (NB)	Ecart saison précédente	Explications
Mairie GS	-4%	-11,4%	Installation de thermostats dans les bureaux et usages
Maternelle 4 vents	+15,7%	+20,6%	Dépassement lié à l'utilisation de l'ancienne chaudière moins performante dûe à une panne de la chaudière principale désormais réparée / imputable à l'exploitant donc pas d'augmentation de la cible et de la redevance
GS Masserine	-16,8%	-11,9%	usages
Centre socioculturel	-25,5%	-18,6%	Bénéfices des travaux de rénovation thermique et changement de chaudière
Vestiaire Complexe Sportif (vestiaire FC Pulnoy)	+28,2%	-9,9%	Hausse importante de la consommation d'Eau Chaude Sanitaire

En application des clauses contractuelles, les cibles de consommations NB et les redevances forfaitaires P1 HT du GS Masserine, du Centre socioculturel et du vestiaire doivent être modifiées par avenant comme suit

			Redevance P1		Cibles NB	
			actuelle	avenant	actuelle	avenant
1 MAIRIE - GS LA MOISSOINIERIE	0 gaz	MT	33 690,33 €	33 690,33 €	33 690,33 €	33 690,33 €
3 GS DE LA MASSERINE	Gaz	MT	15 119,11 €	13 887,92 €	153,109	140,000
4 CENTRE SOCIO CULTUREL	Gaz	MT	17 816,26 €	15 656,10 €	178,500	155,500
5 VESTIAIRE COMPLEXE SPORTIF	Gaz	MT	3 707,52 €	4 636,38 €	35,110	45,000
7 CENTRE DE RENCONTRE DES RESIDENTS VERTUS	0 gaz	CP	2 439,36 €	2 439,35 €	25,000	25,000
			88 811,04 €	86 348,55 €	888,173	861,954
				-2 462,49 €		-26,219

Ces modifications vont permettre de réaliser une économie en 2025 de 2 462,49 € HT par rapport à 2024

2) Fourniture de gaz naturel et prix de la molécule de gaz :

Depuis le début du marché, la prestation de fourniture de chauffage (P1) est assurée par DALKIA avec le gaz naturel acheté au titulaire du marché du groupement d'achat énergie de la métropole du Grand Nancy. DALKIA paie les factures de gaz à EDF et nous refacture en fonction des niveaux de consommation par bâtiment.

Or le marché de fourniture de gaz du groupement métropolitain avec EDF arrive à son terme le 31 décembre 2025.

La Commune n'a pas souhaité renouveler son adhésion au groupement d'achat de la Métropole pour les années 2026 à 2028, compte tenu des conditions tarifaires peu favorables obtenues ces dernières années et du fait également de la variation annuelle des prix qui ne permet pas une estimation pluriannuelle du budget chauffage.

La Commune a demandé à DALKIA de lui fournir directement le gaz naturel. Ainsi le titulaire a formulé une offre de prix du gaz naturel à 42,22 € HT le Mwh le 3 février dernier.

L'avantage de cette offre est double :

Premièrement, le prix de la molécule est inférieur (- 26,23 € HT) au prix payé actuellement qui s'élève à 68,45 € HT le Mwh et permettra de réaliser des économies sur la fourniture de gaz en 2026.

Deuxièmement, le prix est fixe pour 4 ans et 4 mois soit du 1^{er} janvier 2026 au 1^{er} mai 2030. Il permet d'avoir une visibilité budgétaire sur plusieurs années même si le montant des taxes décidées par l'Etat et quel que soit le fournisseur est amené à augmenter ces prochaines années dans un contexte défavorable au gaz, énergie fossile.

A l'inverse cet engagement de longue durée ne permettra pas de bénéficier d'une possible mais incertaine baisse du prix de la molécule de gaz qui pourrait se produire dans les années 2027 à 2030.

Suite aux avis favorables de ATFE, Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour le suivi du marché DALKIA et de l'ALEC, Conseiller en énergie de la Commune, sur l'intérêt de cette offre, la Commune a décidé d'accepter cette offre qui était valable jusqu'au 5 février 2025 à 12h.

En conséquence, le prix de la molécule de gaz est fixé à 42,22 € HT le MWh du 1^{er} janvier 2026 au 1^{er} mai 2030.

Le montant forfaitaire des redevances P1 en € HT est également fixé pour la même période sous réserve de modification des cibles NB en fonction des consommations réelles mesurées chaque année par sites.

				Redevance P1	Redevance P1
				actuelle	avenant
1	MAIRIE – GS LA MOISSONNERIE	Gaz	MT	33 590,23 €	27 111,64 €
2	MATERNELLE « LES QUATRE VENTS »	Gaz	MT	12 554,51 €	10 066,99 €
3	GS DE LA MASSERINE	Gaz	MT	13 887,92 €	11 107,52 €
4	CENTRE SOCIO CULTUREL	Gaz	MT	15 656,10 €	12 567,87 €
5	VESTIAIRE COMPLEXE SPORTIF	Gaz	MT	4 636,38 €	3 742,68 €
6	MAISON DES JEUNES	Gaz	CP	1 899,72 €	1 542,24 €
7	CENTRE DE RENCONTRE DES RESIDENCES VERTES	Gaz	CP	2 439,35 €	1 942,85 €
9	RELAIS PETITE ENFANCE	Gaz	CP	1 684,34 €	1 346,72 €
				86 348,55 €	69 428,51 €
					-16 920,04 €

Ces modifications vont permettre de réaliser une économie en 2026 de 16 920,04 € HT par rapport à 2025.

Délibération

- **Vu** le Code Général des collectivités territoriales ;
- **Vu** le Code de la Commande Publique ;
- **Vu** le marché N°45/2022 pour l'exploitation des installations de génie climatique des bâtiments communaux de Pulnoy notifié à DALKIA Agence Commerciale Sud Lorraine 54270 ESSEY LES NANCY le 21 décembre 2022 ;
- **Vu** les avenants n°1 à 4 au marché n°45/2022 ;
- **Considérant** le bilan d'exploitation 2024 montrant une baisse des consommations de gaz naturel pour le site du Groupe Scolaire de la Masserine, du Centre socioculturel et une hausse des consommations pour le site du vestiaire complexe sportif (football club Pulnoy) ;
- **Considérant** la fin au 31 décembre 2025 du marché de fourniture de gaz naturel du groupement d'achat de la métropole du Grand Nancy auquel la commune a adhéré pour les années 2023 à 2025 ;

- **Considérant** la décision de la Commune de ne pas renouveler son adhésion au prochain groupement d'achat 2026/2028 de la métropole pour l'approvisionnement en gaz naturel de ses chaufferies ;
- **Considérant** l'offre de DALKIA pour la fourniture de gaz naturel en direct au prix de 42,22 € HT le Mwh à prix fixe pour la période allant du 1^{er} janvier 2026 au 1^{er} mai 2030 acceptée le 5 février 2025 par la Commune.

Considérant l'exposé de Monsieur Jérôme DEHAYE

Considérant l'avis favorable des commissions en date du 18 février 2025

Le conseil municipal :

Autorise le Maire à signer un avenant n°05 au marché n°45/2022 susvisé entre la commune de Pulnoy et le titulaire DALKIA pour :

- **Modifie** la cible contractuelle des sites du Groupe Scolaire de la Masserine, du Centre socioculturel et du vestiaire complexe sportif à compter du 1^{er} janvier 2025 et fixer en conséquence le montant des redevances P1 HT de ces 3 sites pour l'année 2025.
- **Décide** que le titulaire assurera la fourniture de gaz naturel pour le chauffage des sites en marché température et marché compteur pour la période allant du 1^{er} janvier 2026 au 1^{er} mai 2030 au prix fixe de 42,22 € HT le MWh.
- **Fixe** le montant des redevances P1 des sites en marché de température et le prix du gaz pour les marches au compteur, pour la période allant du 1^{er} janvier 2026 au 1^{er} mai 2030 (base 2750 DJU) compte tenu du prix du gaz indiqué ci-dessus.
- **Prévoit** les crédits nécessaires au budget primitif 2025

Le Maire certifie que la liste de délibérations de cette délibération a été publiée sur le site internet de la Mairie le 05/03/2025 et que la convocation a été faite le 25/02/2025.

POUR COPIE CONFORME
PULNOY, le 04 mars 2025
Le Maire,
Marc OGIEZ

Le Maire



**MARCHE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS
DE GENIE CLIMATIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX**



AVENANT n°5 au Marché N°45/2022

DESIGNATION DES PARTIES

LE POUVOIR ADJUDICATEUR

MAIRIE de PULNOY

2 Chemin Du Tir

54 425 PULNOY

Représenté par Monsieur Le Maire, Marc OGIEZ

Dénommé ci-après le « Maitre d'Ouvrage » autorisé à signer par délibération du conseil municipal du 3 mars 2025

LE TITULAIRE

DALKIA

SA au capital de 220 047 504 €

Siège social : 37 Av. du Maréchal de L. de Tassigny à SAINT-ANDRE (59350)

Immatriculée au RC de Lille n°456 500 537

Faisant élection de domicile à : 1 rue Pierre Mendés France - BP 71031 Pulnoy

54 272 ESSEY-LES-NANCY cedex

Représenté par M. Philippe POTHUS, Directeur Agence Commerciale Sud Lorraine

Dénommé ci-après le « Titulaire »

ARTICLE 1 : Objet de l'avenant

Le marché relatif au marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux de PULNOY est modifié par les dispositions du présent avenant.

PM : VBC = Valeur Base Marché

Toutes les redevances ci-après s'entendent en VBC

ARTICLE 2 : Modification cible NB et redevance P1

Pour donner suite aux résultats de la saison 2024, les cible NB et redevances P1 des sites suivants sont modifiées comme suit :

			Redevance P1		Cibles NB	
			actuelle	avenant	actuelle	avenant
1	MAIRIE – GS LA MOISSONNERIE	Gaz MT	33 590,23 €	336,201	33 590,23 €	336,201
2	MATERNELLE « LES QUATRE VENTS »	Gaz MT	12 554,51 €	125,253	12 554,51 €	125,253
3	GS DE LA MASSERINE	Gaz MT	15 119,11 €	153,109	13 887,92 €	140,000
4	CENTRE SOCIO CULTUREL	Gaz MT	17 816,26 €	178,500	15 656,10 €	155,500
5	VESTIAIRE COMPLEXE SPORTIF	Gaz MT	3 707,52 €	35,110	4 636,38 €	45,000
6	MAISON DES JEUNES	Gaz CP	1 899,72 €	18,000	1 899,72 €	18,000
7	CENTRE DE RENCONTRE DES RESIDENCES VERTES	Gaz CP	2 439,35 €	25,000	2 439,35 €	25,000
9	RELAIS PETITE ENFANCE	Gaz CP	1 684,34 €	17,000	1 684,34 €	17,000
			88 811,04 €	888,173	86 348,55 €	861,954
					-2 462,49 €	-26,219

Date d'effet : 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

ARTICLE 3 : Précision du prix de la Molécule de gaz

Le contrat de fourniture de gaz actuel arrivant à échéance le 31 décembre 2025, la Mairie s'engage avec Dalkia pour la fourniture de gaz avec un prix de la molécule fixe jusqu'au 1^{er} mai 2030 les Redevances P1 sont modifiées à partir du 1^{er} janvier 2026, ci-dessous les nouvelles redevances :

			Redevance P1	
			actuelle	avenant
1	MAIRIE – GS LA MOISSONNERIE	Gaz MT	33 590,23 €	27 111,64 €
2	MATERNELLE « LES QUATRE VENTS »	Gaz MT	12 554,51 €	10 066,99 €
3	GS DE LA MASSERINE	Gaz MT	13 887,92 €	11 107,52 €
4	CENTRE SOCIO CULTUREL	Gaz MT	15 656,10 €	12 567,87 €
5	VESTIAIRE COMPLEXE SPORTIF	Gaz MT	4 636,38 €	3 742,68 €
6	MAISON DES JEUNES	Gaz CP	1 899,72 €	1 542,24 €
7	CENTRE DE RENCONTRE DES RESIDENCES VERTES	Gaz CP	2 439,35 €	1 942,85 €
9	RELAIS PETITE ENFANCE	Gaz CP	1 684,34 €	1 346,72 €
			86 348,55 €	69 428,51 €
				-16 920,04 €

Date d'effet : du 1^{er} janvier 2026 au 1^{er} mai 2030

ARTICLE 4 : Dispositions générales

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestations.

Fait en 1 exemplaire original le/...../ **2025**.,

Signature

Signature

DALKIA

Monsieur Le Maire

Détail des redevances après Avenant : du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025**REDEVANCES P1 - € HT**

		Facturation proportionnelle au DJU de la période pour les MT										
		NB (MWh pour 2750 DJU)	Energie E	TVD	TICGN	CEE	FGex	ATRT+ATS	ATRD_fixe	CTA	STOCK	TOTAL P1
1	MAIRIE – GS LA MOISSONNERIE	Gaz MT	336,201	67,86 €	6,15 €	8,41 €	compris dans "E"	8,50 €	1 848,32 €	941,40 €	233,11 €	33 590,23 €
2	MATERNELLE « LES QUATRE VENTS »	Gaz MT	125,253	68,45 €	8,56 €	8,41 €	compris dans "E"	8,50 €	624,16 €	133,56 €	33,07 €	12 554,51 €
3	GS DE LA MASSERINE	Gaz MT	140,000	68,45 €	8,56 €	8,41 €	compris dans "E"	8,50 €	572,49 €	133,56 €	33,07 €	13 887,92 €
4	CENTRE SOCIO CULTUREL	Gaz MT	155,500	68,45 €	8,56 €	8,41 €	compris dans "E"	8,50 €	884,91 €	133,56 €	33,07 €	15 656,10 €
5	VESTIAIRE COMPLEXE SPORTIF	Gaz MT	45,000	68,45 €	8,56 €	8,41 €	compris dans "E"	8,50 €	243,35 €	133,56 €	33,07 €	4 636,38 €
TOTAL P1 MT			801,954									80 325,14 €

		NB (MWh pour 2750 DJU)	Energie E	TVD	TICGN	CEE	FGex	ATRT+ATS	ATRD_fixe	CTA	STOCK	TOTAL P1
6	MAISON DES JEUNES	Gaz CP	18,000	68,45 €	8,56 €	8,41 €	compris dans "E"	195,53 €	133,56 €	33,07 €		1 899,72 €
7	CENTRE DE RENCONTRE DES RESIDENCES VERTES	Gaz CP	25,000	68,45 €	8,56 €	8,41 €	compris dans "E"	137,22 €	133,56 €	33,07 €		2 439,35 €
9	RELAIS PETITE ENFANCE	Gaz CP	17,000	68,45 €	8,56 €	8,41 €	compris dans "E"	65,57 €	133,56 €	33,07 €		1 684,34 €
TOTAL P1 CP			60,000									6 023,41 €

Marché MT : Termes Variables - TVA 20 %

NB en MWh PCS

Energie E : Terme financier molécule en € HT/MWh PCS

TVD : Terme variable de Distribution en € HT/MWh PCS

TICGN valeur 2022 = NB x 8,41 € HT/MWh PCS

CEE : Taxe Certificat d'économie d'énergie en € HT/MWh PCS

FGex : Frais de gestion d'exploitation en € HT/MWh (non révisé sur la durée du marché)

Marché MT : Termes Fixes (refacturation à l'identique) - TVA 5,5 ou 20 %

ATRD_fixe : Terme de distribution en € HT/an

ATRT+ATS : Terme de capacité de transport - en € HT/an

CTA : Contribution Tarifaire d'Acheminement - en € HT/an

STOCK : Coût stockage en € HT/an

TOTAL P1 MT gaz : NB x (E + TVD + TICGN + CEE + FGex) + ATRT + ATRD + CTA + STOCK**RECAPITULATIF REDEVANCES P1 P2 P3 - € HT**

€ HT		NB (MWh pour 2750 DJU)	Frais de gestion	P1 MT	P2	P3/1	P3/2	TOTAL P1 P2 P3/1 P3/2	
1	MAIRIE – GS LA MOISSONNERIE	GAZ MT	336,201		33 590,231	3 030,75 €	3 289,00 €	4 444,53 €	44 354,51 €
2	MATERNELLE « LES QUATRE VENTS »	GAZ MT	125,253		12 554,509	2 141,25 €	780,00 €	1 115,47 €	16 591,23 €
3	GS DE LA MASSERINE	GAZ MT	140,000		13 887,920	1 924,75 €	691,60 €	807,30 €	17 311,57 €
4	CENTRE SOCIO CULTUREL	GAZ MT	155,500		15 656,100	2 542,25 €	780,00 €	5 117,07 €	24 095,42 €
5	VESTIAIRE COMPLEXE SPORTIF	GAZ MT	45,000		4 636,380	1 769,75 €	676,00 €	4 954,03 €	12 036,16 €
6	MAISON DES JEUNES	GAZ CP	18,000	100,000	1 899,720	331,00 €	156,00 €		2 486,72 €
7	CENTRE DE RENCONTRE DES RESIDENCES VERTES	GAZ CP	25,000	100,000	2 439,350	485,50 €	218,40 €		3 243,25 €
8	EGLISE	GAZ PF				230,25 €	104,00 €		334,25 €
9	RELAIS PETITE ENFANCE	GAZ CP	17,000	100,000	1 684,340	98,75 €	52,00 €	675,024	2 610,11 €
TOTAL GENERAL			861,95	300,00	86 348,55	12 554,25	6 747,00	17 113,42	123 063,22

Redevances P1 : report du tableau détaillé

P2 : Prestations d'entretien, maintenance et conduite des installations

P3/1 : Prestations de Garantie Totale

P3/2 : Prestations de renouvellement des installations de génie climatique

Détail des redevances après Avenant : du 1^{er} janvier 2026 au 1^{er} mai 2030**REDEVANCES P1 - € HT**

		Facturation proportionnelle au DJU de la période pour les MT											
		NB (MWh) pour 2750 DJU	Energie E	TVD	TICGN	CEE	FGex	ATRT+ATS	ATRD_fixe	CTA	STOCK	TOTAL P1	
1	MAIRIE – GS LA MOISSONNERIE	Gaz	MT	336,201	42,22 €	6,15 €	8,41 €	6,37 €	8,50 €	1 848,32 €	941,40 €	233,11 €	27 111,64 €
2	MATERNELLE « LES QUATRE VENTS »	Gaz	MT	125,253	42,22 €	8,56 €	8,41 €	6,37 €	8,50 €	624,16 €	133,56 €	33,07 €	10 066,99 €
3	GS DE LA MASSERINE	Gaz	MT	140,000	42,22 €	8,56 €	8,41 €	6,37 €	8,50 €	572,49 €	133,56 €	33,07 €	11 107,52 €
4	CENTRE SOCIO CULTUREL	Gaz	MT	155,500	42,22 €	8,56 €	8,41 €	6,37 €	8,50 €	884,91 €	133,56 €	33,07 €	12 567,87 €
5	VESTIAIRE COMPLEXE SPORTIF	Gaz	MT	45,000	42,22 €	8,56 €	8,41 €	6,37 €	8,50 €	243,35 €	133,56 €	33,07 €	3 742,68 €

TOTAL P1 MT	801,954	64 596,70 €
--------------------	----------------	--------------------

		NB (MWh) pour 2750 DJU	Energie E	TVD	TICGN	CEE	FGex	ATRT+ATS	ATRD_fixe	CTA	STOCK	TOTAL P1
6	MAISON DES JEUNES	Gaz	CP	18,000	42,22 €	8,56 €	8,41 €	6,37 €	195,53 €	133,56 €	33,07 €	1 542,24 €
7	CENTRE DE RENCONTRE DES RESIDENCES VERTES	Gaz	CP	25,000	42,22 €	8,56 €	8,41 €	6,37 €	137,22 €	133,56 €	33,07 €	1 942,85 €
9	RELAIS PETITE ENFANCE	Gaz	CP	17,000	42,22 €	8,56 €	8,41 €	6,37 €	65,57 €	133,56 €	33,07 €	1 346,72 €

TOTAL P1 CP	60,000	4 831,81 €
--------------------	---------------	-------------------

Marché MT : Termes Variables - TVA 20 %

NB en MWh PCS
 Energie E : Terme financier molécule en € HT/MWh PCS
 TVD : Terme variable de Distribution en € HT/MWh PCS
 TICGN valeur 2022 = NB x 8,41 € HT/MWh PCS
 CEE : Taxe Certificat d'économie d'énergie en € HT/MWh PCS
 FGex : Frais de gestion d'exploitation en € HT/MWh (non révisé sur la durée du marché)

Marché MT : Termes Fixes (refacturation à l'identique) - TVA 5,5 ou 20 %

ATRD_fixe : Terme de distribution en € HT/an
 ATRT+ATS : Terme de capacité de transport - en € HT/an
 CTA : Contribution Tarifaire d'Acheminement - en € HT/an
 STOCK : Coût stockage en € HT/an

TOTAL P1 MT gaz : NB x (E + TVD + TICGN + CEE + FGex) + ATRT + ATRD + CTA + STOCK

RECAPITULATIF REDEVANCES P1 P2 P3 - € HT

€ HT		NB (MWh) pour 2750 DJU	Frais de gestion	P1 MT	P2	P3/1	P3/2	TOTAL P1 P2 P3/1 P3/2
1	MAIRIE – GS LA MOISSONNERIE	GAZ	MT	336,201				37 875,92 €
2	MATERNELLE « LES QUATRE VENTS »	GAZ	MT	125,253				14 103,71 €
3	GS DE LA MASSERINE	GAZ	MT	140,000				14 531,17 €
4	CENTRE SOCIO CULTUREL	GAZ	MT	155,500				21 007,19 €
5	VESTIAIRE COMPLEXE SPORTIF	GAZ	MT	45,000				11 142,46 €
6	MAISON DES JEUNES	GAZ	CP	18,000	100,000			2 129,24 €
7	CENTRE DE RENCONTRE DES RESIDENCES VERTES	GAZ	CP	25,000	100,000			2 746,75 €
8	EGLISE	GAZ	PF					334,25 €
9	RELAIS PETITE ENFANCE	GAZ	CP	17,000	100,000			2 272,49 €
TOTAL GENERAL		861,95	300,00	69 428,51	12 554,25	6 747,00	17 113,42	106 143,18

Redevances P1 : report du tableau détaillé

P2 : Prestations d'entretien, maintenance et conduite des installations

P3/1 : Prestations de Garantie Totale

P3/2 : Prestations de renouvellement des installations de génie climatique